

## Plan d'études des branches complémentaires offertes par la Faculté des sciences

+30 ECTS en

- mathématiques
- informatique
- physique
- chimie
- géographie
- biologie
- sciences du sport et de la motricité

**Sciences du sport et de la motricité +30**

Accepté par la Faculté des Sciences le 26 mai 2008  
Version révisée du 30 mai 2016

## 2.7 Sciences du sport et de la motricité +30

[Version 2006, paquet de validation : BC30-SP.0003]

Selon les directives fédérales/intercantionales le sport peut être reconnu comme branche secondaire d'enseignement au niveau II pour autant que l'étudiant-e atteste d'une formation minimale de 90 crédits ECTS. Dès lors, il est invité à compléter la BCo-Sport 60 ECTS par le programme BCo-Sport +30 ECTS.

Ce programme de formation supplémentaire peut être suivi durant les études de bachelor déjà. Dans ce cas, il est considéré comme des « études optionnelles », suivies en parallèle avec les études de bachelor. Pour s'y inscrire, un formulaire d'inscription est disponible au Décanat de la Faculté des sciences.

Le programme BCo-Sport +30 ECTS peut également, selon les cas, être choisi dans le cadre d'un Master of Arts.

### 2.7.1 Structure de la branche complémentaire BCo-Sport+30

Le plan d'études se compose pour 30 ECTS des UE de la formation pratique – méthodologique marquées d'un astérisque (\*). Celle qui ont déjà été suivies dans la BCo-Sport-60 sont remplacées par d'autres UE.

### 2.7.2 Unités d'enseignement (UE)

#### Formation pratique – méthodologique

Code	Unité d'enseignement	semestre	h. tot.	ECTS
SP.0788	* Approche sécuritaire des pratiques sportives	SP	28	2
<b>Domaine des sports collectifs et jeux</b>				
SP.0780	* Approche systémique du jeu	SA	14	1
SP.0800	Badminton	SA	28	2
SP.0801	* Basketball I	SA	28	1
SP.0807	* Basketball II	SP	28	2
SP.0802	Uni-hockey	SP	28	2
SP.0803	Football	SP	28	2
SP.0804	* Volleyball I	SA	28	1
SP.0805	* Volleyball II	SP	28	2
SP.0808	Futsal	SA	28	2
SP.0809	Handball	SP	28	2
SP.0816	* Patinage et initiation au hockey sur glace	SA	28	2
SP.0817	Hockey sur glace	SA	28	2
SP.0818	Tennis de table	SA	28	2
SP.0838	Jeux d'autres cultures	SP	28	2
<b>Domaine de l'expression corporelle</b>				
SP.0810	* Danse contemporaine I	SA/SP	28	2
SP.0811	Danse contemporaine II	SA	28	2
SP.0819	* Danse populaire I	SA/SP	28	2
SP.0824	Danse populaire II	SP	28	2
SP.0823	Expression et communication par le mouvement	SP	28	2
SP.0851	* Fitness en musique I	SA	28	1

SP.0852	* Fitness en musique II	SP	28	2
<b>Domaine de la gymnastique aux agrès</b>				
SP.0812	* Gymnastique aux agrès I	SA	28	1
SP.0813	* Gymnastique aux agrès II	SP	28	2
SP.0815	* Gymnastique aux agrès III	SA	28	2
SP.0857	Équilibre et acrosport	SP	28	2
<b>Domaine de l'athlétisme</b>				
SP.0831	* Athlétisme I	SA	28	1
SP.0832	* Athlétisme II	SP	28	2
SP.0839	* Athlétisme III	SP	28	2
<b>Domaine de la natation</b>				
SP.0825	* Natation sportive I	SA	28	1
SP.0821	* Natation sportive II §	SP	28	2
SP.0822	* Natation sportive III	SA	28	2
<b>Domaine des sports de neige</b>				
SP.0784	* Approche économique et fonctionnelle des sports de neige	SA	14	1
SP.0834	* Ski alpin §§	Hors sem., 7j		2
SP.0836	* Snowboard §§	Hors sem., 7j		2
SP.0837	* Ski de fond §§	Hors sem., 7j		2
<b>Activités outdoor</b>				
SP.0833	Course d'orientation	SP	28	2
SP.0835	Excursions à ski	Hors sem., 7j		2
SP.0844	Triathlon	Hors sem., 7j		2
SP.0846	Trekking	Hors sem., 7j		2
SP.0855	Inline-skating	SP	28	2
<b>Autres</b>				
SP.0814	Escalade sportive	SP	28	2
SP.0845	Massage sportif	SA	28	2
SP.0854	Judo	SA	28	2
SM.0002	* SHEM I (Semaine Haute Ecole de Macolin I) §§§	Hors sem., 5j		2

§ L'obtention du Brevet I ou du « Brevet plus pool » de la société suisse de sauvetage est une condition requise pour se présenter aux épreuves d'examens de l'UE SP.0821.

§§ L'étudiant-e choisit 2 engins sur les 3 (*Ski alpin, Snowboard, Ski de fond*) comme cours obligatoires pour le DAES I ou le DEEM.

§§§ *SHEM I* est une UE obligatoire ; elle est organisée hors semestre par la Haute école fédérale de sport Macolin (HEFSM).

### **2.7.3 Contenu des unités d'enseignement de la branche complémentaire**

Les **cours** avec travaux pratiques portent sur l'étude et la pratique des activités physique et sportive (APS) appartenant aux différents domaines d'action.

Les objectifs prioritaires d'apprentissage sont :

- le développement de la relation à soi, aux autres et à l'environnement par la pratique des activités physique et sportive ;
- l'analyse des habiletés motrices par l'utilisation de concepts, de modèles d'analyse ;
- l'acquisition de compétences technique, tactique, sociale et personnelle propre à chaque APS ;
- la connaissance des règlements, des mesures de prévention et de sécurité régissant la pratique des sports étudiés.
- Pour chaque UE, un descriptif détaillé est disponible sur GestEns avec en particulier un descriptif des objectifs d'apprentissage (<http://www.unifr.ch/science/gestens>).

### **2.7.4 Évaluation des unités d'enseignement**

Les conditions d'évaluation des UE sont indiquées dans les annexes, par domaine. Prière de consulter les annexes des sciences du sport et de la motricité et de la médecine.